

CARACTÉRISTIQUES	NATURE	GARANTIE BANCAIRE ensemble des cautions ou garanties personnelles exigées par la banque limité à 50% du prêt à garantir	
	MONTANT DES PRETS A GARANTIR	pas de minimum ni de maximum	
	DUREE DES PRETS A GARANTIR	24 mois minimum	
	QUOTITE DE LA GARANTIE	65 % maximum du prêt bancaire à garantir pour les entreprises de moins de 3 ans (50 % dans les autres cas), dans une limite de 45 000 €	
	COUT	2 % du montant garanti payable en une seule fois, à la mise en place de la garantie	
	DUREE DE LA GARANTIE	60 mois maximum	
ELIGIBILITÉ	CIBLE	Toute entreprise créée ou reprise par une personne sans emploi ou en situation de précarité économique Toute entreprise solidaire en création ou développement qui crée ou consolide des emplois	
	SECTEUR D'ACTIVITE	Toutes les activités licites à l'exception des activités définies à l'article 35 du Code Général des Impôts (jeux, armes, etc...)	
	FORME JURIDIQUE	Toutes les formes juridiques	
MODALITÉS D'ATTRIBUTION	DECISION	Étude de la garantie, associée à une demande de financement auprès d'Initiative Nord Isère, transmise à Grenoble Alpes Initiative Active pour validation Décision prise par un comité d'engagement <i>Les demandes de garantie FAG, sans demande de financement auprès d'Initiative Nord Isère, sont à adresser directement à Grenoble Alpes Initiative Active www.gaia-isere.org</i>	
	MISE EN PLACE	Notification de garantie par France Active Garantie (FAG) Déblocage du prêt bancaire professionnel associé Mise en place de la garantie	